

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 353/2017
Date: 26 avril 2017
Direction: Chancellerie d'Etat
N° d'affaire: 2017.STA.376
Classification: Non classifié

Grand Conseil. Démission et remplacement

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission de Monsieur le député Ueli Jost, Thoune, avec effet au 31 mai 2017.

Conformément à l'article 90, alinéa 2 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, le Conseil-exécutif déclare

Monsieur **Carlo Schlatter**, né en 1961, médecin spécialiste en chirurgie, membre du Conseil de ville, Schlossberg 11, 3600 Thoune, inscrit sur la liste 7, UDC ville Thoune, dans le cercle électoral de Thoune,

élu au Grand Conseil au 1^{er} juin 2017.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataire

- Chancellerie d'Etat